



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## communication

Question écrite n° 45714

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les résultats d'une enquête réalisée par le mensuel 60 millions de consommateurs qui mettent en cause des pratiques anticoncurrentielles mises en oeuvre, semble-t-il, par certains fabricants et distributeurs de produits « bruns » (télé, hi-fi et vidéo) : ententes sur les prix, exclusivités de vente concertées... Elle le prie de bien vouloir préciser les mesures qu'il compte prendre visant à faire en sorte qu'une saine et libre concurrence puisse jouer dans ce secteur, qui soit véritablement profitable aux consommateurs.

### Texte de la réponse

Une action vigilante de surveillance du marché est menée en permanence par les services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. On peut signaler que par une décision du 28 juin 2002, le Conseil de la concurrence avait lourdement sanctionné pour entente anticoncurrentielle deux fabricants et cinq distributeurs d'appareils électroménagers et d'électronique grand public, à la suite d'une enquête effectuée par la direction nationale des enquêtes de concurrence, de consommation et de répression des fraudes. Le conseil de la concurrence a constaté que cet alignement des prix procédait d'une série d'ententes verticales entre fabricants et distributeurs sur les prix de vente au détail lors des négociations commerciales. Mais la cour d'appel de Paris a annulé cette décision pour prescription des faits. Les ententes de prix qui pénalisent le consommateur final en faussant le libre jeu de la concurrence par les prix constituent des pratiques anticoncurrentielles systématiquement relevées et sanctionnées par les autorités de la concurrence. Elles sont d'autant plus graves que les entreprises en cause sont des acteurs importants du marché.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45714

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 août 2004, page 6174

**Réponse publiée le :** 14 décembre 2004, page 9992